

Cahier de doléances du Tiers Etat de Molincourt (Eure)

Déclarons nous réunir à toutes les communautés de notre bailliage pour demander aux États généraux la cessation des abus et inégalité qui existent dans la répartition des impôts et dans la forme de leur levée; la suppression ~~de ceux qui nuisent~~ entière de tous ceux qui portent sur les objets de première nécessité qui gesne la griculture et le commerce ou qui metent des entraves à l'industrie; et aussy la suppression de ceux qui nuisent à la facilité des contrat translatifs de propriété et surtout de certains droits dont l'établissement, étant ignoré de la plus part des gens de la campagne, les met dans le cas de les payer doubles quant il ne les ont pas aquitée dans le tems présent par les ordonnances dont ils n'ont aucune connoissance.

En outre, désirons pareillement nous en rapporter à l'assemblée générale de notre bailliage pour arrêter ce qu'il jugera convenable de faire proposer par les députées aux États généraux pour le maintien de la religion catholique, la gloire personnelle du Roy, le bonheur générale du royaume, la prospérité de notre province, le bien estre des habitans de la campagne, la diminution du prix des grains, l'abolition de la mandicité, le soulagement des malheureux; règlement pour diminuer la quantité des pigeons et gibier qui détruisent une partie des récoltes et l'augmentation des atelier de charité pour établir les communications et chemins nécessaires à la circulation des denrée dans la province.

Désirons aussy que nuls banalité n'existent comme moulins, présoir et fours; que les sieurs curés aillant de payer des dîmes, payent une somme proportionnée au Roy afin d'aider a l'État.

Désirons aussi de ne payer aucune dixme verte, scavoir la dixme de fruits, la dixme de fouïnt, bourgongne et luzerne et treffle, ainsy comme dixme de laine et dixme de beure.

Désirons aussi qu'il nous soit remy un marais qui nous serve de pâturage, dont le seigneur et autre se sont mis en poserions¹ ce qu'ils nous cause à tousse de la paroisse un tort considérable pour le pâturage des bestiaux, contenant huit et neuf acres. Depuis quatre année qu'ils en jouissent dont ils en doivent l'intérêt de trois cents livre.

Désirons aussi que le seigneur ait à nous justifié la création de tous les titres qui concerne la Seigneurie dont nous payons sans conoissance.

Désirons aussi qu'il nous soit remy la quantité des groux et friche que le Seigneur s'est mis en possession, qu'il nous fait un grand tort pour le pâturage des moutons.

Désirons aussi que le gibier soit détruits de toute sorte d'espèce, scavoir lapin, lièvre et pertrie et pigeons et corneille qu'ils font un torts considérable qui se montent à 600 livres de pertes chaque an.

Désirons aussi que la Compagnie des aides soit détruite par les abus et impôts qu'il fonts.

Désiront ausy que le roy ayant accordé quand les grandes routes et chemins serais ~~ra~~ parachevés, que nous payerons que moitié corvée pour l'entretien des chemins et routes; de plus on nous fait payer les travers dont nous devons estre afranchis.

¹ possession

De plus, les seigneurs font faire des routes nouvelles qu'il doive pas estre à la charge du publique.

Nous déclarons que le terrain de Molincourt est la plus grande partie en côte, ce qu'il cause beaucoup de pertes sur les récoltes par les ravines.

Notre paroisse n'est composée que de onze feux, y compris le ~~prep~~ presbitaire et la maison du seigneur. Nous payons pour le principal de la taille.....220 liv.
 et pour les acsesoire 130 liv.
 et pour la capitatlon.....139 liv.

489

Nous désirons que l'argent de nos tailles aille tout droit au cofre du roy

La quelle présente déclaration signé de ceux d'entre nous qui savent écrire que nous avons présentement remis au sieur george gouche comme premié nommé députés et claude george Lebret comme second comme ayant refusé de signer.

Elus et choisies pour nos députés et représentant de l'assemblée du bailliage de Gisors afin qui la présente a la ditte assemblée generale dudits bailliage comme contenant les veux de notre communauté et tenant lieu du cahier qui nous à été demandé.

Nous désirons ~~que~~ et déclarons que le Seigneur jouit de quatorze acres de bois taillis qui lui rapporte un revenu de quatre cents livre par chacun an. Il est occupé encore² par le seigneur un parc contenant un acre qui lui rapporte cent vingt livre.

~~nous désirons aussy~~

Le tout cy dessus délibéré arésté et rédigés les dits jours et an que dessus présence dès³

² en interligne

³ suivent 8 signatures dont celle de Claude Georges Lebret.